

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-211

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise DS Travaux 27, rue d'Ennevelin 59710 AVELIN afin de garantir le bon déroulement des travaux pour ENEDIS, branchement souterrain 28 allée des fleurs à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30km/h au droit des travaux 28, allée des Fleurs, et ce, **à compter du 22 septembre 2025 et pour la durée du chantier estimée à 45 jours.**

ATTENTION, la voirie a été refaite il y a moins d'un an, aucune tranchée, aucuns travaux de surface ne pourront être réalisés sur celle-ci.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DS Travaux et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DS Travaux et prendra fin lors de son retrait.

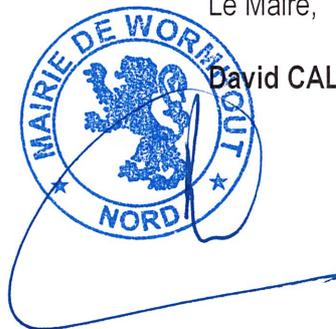
ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à DS Travaux et à Madame la Major de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 13 août 2025

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 13/08/2025
Le Maire
David CALCOEN

